



Working Papers in Economics and Social Sciences

Working Paper ESS-06-13

**La détention et l'usage des instruments de
paiement en France**

David Bounie
Marc Bourreau
Abel François
Marianne Verdier

Department of Economics and Social Sciences
■ Telecom Paris ■ 46 rue Barrault ■ 75013 Paris ■ France
Email: wpecon@telecom-paris.fr

La détention et l'usage des instruments de paiement en France*

David Bounie^a, Marc Bourreau^{a,c}, Abel François^{a,b,d} et Marianne Verdier^a

^a *Télécom Paris, Département Sciences Économiques et Sociales*

^b *LAEP, Université Paris I – Panthéon-Sorbonne*

^c *CREST-LEI*

^d *Université Robert Schuman, LARGE*

05/10/2006

Abstract

L'objet de cet article est de proposer une photographie générale de la détention et de l'usage des instruments de paiement en France et de déterminer quels facteurs influencent les comportements de paiement des individus. Nous montrons qu'une grande majorité des français dispose, outre les espèces, d'un chéquier et d'une carte de débit pour régler ses dépenses. Les instruments de paiement qui permettent de gérer une trésorerie (cartes de crédit, certaines cartes accreditives ou privatives) sont moins développés. L'âge, le revenu, le diplôme et la profession influencent les taux de détention pour le chèque et la carte de débit. L'usage des instruments de paiement dépend non seulement du sexe, de l'âge et du revenu de l'individu mais aussi des caractéristiques de la transaction (valeur, type de commerce, périodicité, etc.).

Mots clés : Paiement, Instruments de paiement.

Classification JEL: E41.

* Cette recherche a bénéficié du soutien financier du Groupement des Cartes Bancaires « CB ». Nous tenons à remercier tout particulièrement M. Yves Randoux, administrateur du Groupement. Les vues développées dans cet article ne sont pas nécessairement celles du Groupement des Cartes Bancaires.

1 Introduction

Depuis l'apparition de la carte de paiement en France dans les années soixante-dix, les comportements des Français en matière de détention et d'usage des instruments de paiement ont considérablement évolué¹. La part des paiements scripturaux n'a cessé d'augmenter, au détriment des espèces, tandis que l'usage de la carte de paiement a dépassé celui du chèque en volume à partir de 2001. L'industrie des paiements représente un enjeu économique important, dans la mesure où toutes les dépenses des ménages français (901 milliards d'euros en 2004²) donnent lieu à l'utilisation d'un instrument de paiement. Par exemple, en 2004, 220 milliards d'euros de transactions ont été effectuées par carte bancaire.

L'offre et l'usage des instruments de paiement en France pourraient évoluer fortement dans la décennie à venir. Tout d'abord, l'introduction progressive de nouvelles technologies, comme le porte-monnaie électronique ou le paiement par téléphone mobile, va affecter la détention et l'usage de la carte bancaire, du chèque et des espèces. Elle pourrait aussi permettre l'entrée de nouveaux acteurs dans la gestion des paiements, comme des opérateurs de télécommunications. Par ailleurs, le projet de construction d'une Europe des instruments de paiement pourrait bouleverser l'organisation de l'industrie des paiements en France.

Les pouvoirs publics auront des décisions importantes à prendre face à ces évolutions : faut-il encourager le développement d'une technologie de paiement particulière ? Doit-on envisager des évolutions réglementaires pour réguler la concurrence entre technologies de paiement ou l'entrée de nouveaux acteurs ? Quelle position tenir dans les débats sur l'Europe des paiements ? Pour répondre à ces questions importantes, il nous semble qu'un préalable nécessaire est de dresser un panorama de la détention et de l'usage des instruments de paiement par les Français. C'est le but de cet article.

¹ Dans l'article L311-3 du Code Monétaire et Financier, sont considérés comme moyens de paiement tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds, quel que soit le type de support utilisé.

² D'après le Groupement Cartes Bancaires et l'INSEE.

Notre objectif est de proposer une photographie générale de la détention et de l'usage des instruments de paiement en France, à partir d'une base de données originale. Nous analysons aussi quels facteurs influencent les comportements des individus. Pour une étude économétrique plus approfondie de problématiques plus ciblées, nous renvoyons le lecteur à nos autres travaux³.

Cet article contribue à la littérature sur l'économie des paiements en fournissant la première analyse statistique, sur données individuelles, de la détention et de l'usage des instruments de paiement en France. En effet, il n'existait jusqu'alors que des données agrégées, issues généralement des organismes bancaires.

Le reste de l'article est organisé comme suit. Dans un premier temps, nous présentons une analyse de la détention des instruments de paiement. Nous montrons que la carte de paiement et le chéquier sont détenus par une très grande partie de la population française, tout en soulignant l'existence de moyens de paiement alternatifs, comme les cartes privatives ou accréditives, ou les instruments de paiement qui permettent de gérer une trésorerie, comme les cartes de crédit. Nous identifions les caractéristiques socio-économiques des consommateurs qui ne détiennent pas la carte bancaire ou le chéquier, ainsi que ceux qui utilisent les moyens de paiement pour gérer leur trésorerie personnelle. Dans un second temps, nous présentons une analyse de l'usage des instruments de paiement. Nous montrons que l'usage des moyens de paiement dépend des caractéristiques socio-économiques des consommateurs et des caractéristiques de la transaction.

2 La détention des instruments de paiement

Quels sont les instruments de paiement les plus détenus par les Français ? Après une description des données utilisées, nous présentons des statistiques globales sur les taux de détention des principaux instruments de paiement. Nous cherchons à expliquer les différences de taux de détention par le contexte institutionnel et les caractéristiques sociodémographiques des individus. Enfin, nous étudions les profils des consommateurs qui utilisent les instruments

³ Bounie et François (2006b) analysent les facteurs qui influencent le choix d'un instrument de paiement particulier lors d'une transaction. Bounie, Bourreau et François (2006) étudient les facteurs qui influencent la détention, puis l'usage de la carte bancaire.

de paiement pour gérer leur trésorerie personnelle (carte de paiement à débit différé et carte de crédit).

2.1 Méthodologie et base de données utilisée

Notre étude s'appuie sur un sondage, réalisé en deux étapes au cours des mois de mars à mai 2005 auprès de 1447 individus âgés de 18 ans et plus, représentatifs de la population française⁴. Les personnes interrogées ont toutes accepté au préalable de participer aux deux étapes du sondage. Lors de la première étape, elles ont répondu à un questionnaire. Ce premier sondage avait pour objectif de collecter des informations relatives aux services bancaires et aux instruments de paiement détenus par les individus ainsi que des données socio-économiques sur les personnes (revenu, profession, etc.). Lors de la deuxième étape, qui s'est déroulée sur huit jours, les personnes ont rempli un relevé quotidien de dépenses.

Dans cette partie, nous utilisons uniquement les données issues du questionnaire sur la détention des instruments de paiement. L'analyse des données des relevés de dépenses sera effectuée dans la section 3.

Nous avons retenu les variables qui avaient un effet sur la détention des instruments de paiement et qui sont prises en compte dans la littérature (cf. Humphrey, 1998 ; Bounie et François, 2006b).

Dans notre échantillon, 99,7% des individus ont au moins un compte bancaire, 22,9% ont deux comptes et 4,2% trois comptes ou plus⁵. Nos données montrent que les consommateurs détiennent moins d'instruments de paiement sur leur compte secondaire. En outre, ces comptes secondaires obéissent à une logique économique différente des comptes principaux⁶.

⁴ L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas à partir de strates géographiques. Sa représentativité a été contrôlée à partir des variables suivantes : le sexe croisé avec la variable actif/inactif ; l'âge ; la catégorie socioprofessionnelle ; le type d'habitat.

⁵ Ces comptes différents peuvent être gérés par une même banque ou par des banques différentes. 29% des consommateurs possédant deux comptes les ont domiciliés dans la même banque. En revanche, parmi les 61 consommateurs qui ont trois comptes ou plus, 44% les ont domiciliés dans deux banques et 36% dans trois banques ou plus.

⁶ Il peut s'agir, par exemple, du compte joint d'un ménage, alimenté à partir des comptes principaux des membres du ménage.

Nous choisissons donc de nous concentrer sur la détention des instruments de paiement attachés au compte principal.

Nous nous intéressons aux instruments de paiement suivants : les espèces, le chèque, la carte de débit, la carte de crédit, les cartes privatives et accréditives, le porte-monnaie électronique⁷, le virement, le prélèvement et le TIP (Titre Interbancaire de Paiement)⁸.

Nous considérons qu'une carte de débit porte le logo « CB »⁹ et permet de retirer et de transférer des fonds, sans paiement d'intérêts. Lorsque le solde du compte du consommateur est débité après chaque opération, la carte est dite à débit immédiat, par opposition aux cartes à débit différé, pour lesquelles l'ensemble des achats est débité périodiquement. Nous ne considérons pas les cartes de retrait dans cette étude, puisqu'elles ne permettent que de retirer des espèces aux distributeurs automatiques de billets (DAB) ou aux guichets automatiques de banque (GAB)¹⁰.

Les cartes de crédit sont les cartes qui portent le logo « CB » et qui ouvrent au consommateur l'accès à une ligne de crédit.

Les cartes « accréditives » sont les cartes proposées par des établissements financiers spécialisés, comme « American Express » ou « Sofinco ». Les cartes « privatives » sont délivrées par des magasins associés à des banques ou des organismes financiers spécialisés. Lorsque le consommateur détient une carte privative, il peut parfois choisir au point de vente de régler ses achats immédiatement ou à crédit. En cas d'achat à crédit, l'opération n'est pas imputée sur son compte de dépôt à vue, mais sur une ligne de crédit permanent proposée par l'organisme émetteur de la carte. Les réseaux d'acceptation des cartes privatives sont généralement limités à une enseigne ou un groupe d'enseignes.

⁷ En France, le porte-monnaie électronique est commercialisé sous la marque Moneo, gérée par le consortium BMS (Billettique Monétique Service) auquel adhèrent les banques, mais également la SNCF, la RATP et France Télécom.

⁸ Il existe aussi des instruments de paiement non bancaires comme le chèque de voyage, le chèque de restaurant et le chèque vacances, que nous ne considérons pas ici.

⁹ Créé en 1984, le groupement des cartes bancaires « CB » gère le système interbancaire de paiement et de retrait par carte.

¹⁰ Dans notre échantillon, 11% des individus ont une carte de retrait sur leur compte principal. Le Code Monétaire et financier établit une distinction entre les cartes de paiement et les cartes de retrait (article L 132-1).

2.2 Quels sont les principaux instruments de paiement et quels sont leurs taux de détention ?

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble de l'échantillon, les taux de détention du chéquier, de la carte de débit, de la carte de crédit, des cartes accréditatives et privatives, et du porte-monnaie électronique.

Tableau 1 : Taux de détention des instruments de paiement

Détention d'un instrument de paiement sur le compte principal	Oui	Non
Chéquier	87.1%	12.9%
Carte de débit	81.1%	18.9%
Carte de crédit	4.9%	95.1%
Carte accréditative et privative	33.1%	66.9%
Porte-monnaie électronique	9.0%	91.0%

Deux instruments de paiement, le chéquier et la carte de débit, sont détenus par un grand nombre de consommateurs. Leurs taux de détention sont respectivement de 87,1% et de 81,1%. Les autres instruments de paiement sont beaucoup moins diffusés, qu'il s'agisse des cartes privatives ou accréditatives, détenues par un tiers de notre échantillon, du porte-monnaie électronique, détenu par moins d'un consommateur sur dix, ou de la carte de crédit bancaire, détenue par 4,9% des individus.

Une petite fraction de consommateurs détient plusieurs cartes bancaires sur leur compte principal : 7,8% possèdent deux cartes de débit et 5% ont une carte de débit et une carte de crédit bancaire. Certaines banques cherchent à encourager la détention de plusieurs cartes en accordant des rabais sur le prix de la deuxième carte de débit.

Le taux de détention relativement important (33,1%) des cartes accréditatives ou privatives montre que ces instruments de paiement se sont à ce jour assez bien diffusés et qu'ils peuvent se substituer à la carte de débit pour une partie des consommateurs. Ces cartes présentent la spécificité d'offrir au consommateur la possibilité d'acheter à crédit, et d'effectuer des arbitrages de trésorerie. Dans notre population, 11,4% des consommateurs détiennent une carte accréditative d'un établissement spécialisé (comme American Express, Aurore, Cetelem,

Cofinoga ou Sofinco) et 27,7% des consommateurs détiennent une carte privative (de magasin) qui leur permet de régler leurs achats.

Pour terminer ce panorama des taux de détention des instruments de paiement, nous nous intéressons aux paniers de moyens de paiement préférés par les consommateurs. Nous considérons que tous les consommateurs détiennent des espèces, en raison du pouvoir légal de la monnaie fiduciaire.

Dans l'échantillon, 75% des individus disposent au moins d'un chéquier, d'une carte de débit et des espèces pour régler leurs achats ; 47% détiennent uniquement ces trois instruments, 28% disposent en plus une carte privative ou accréditive. Par ailleurs, une faible proportion des consommateurs (16%) ne se donne la possibilité d'arbitrer qu'entre l'usage des espèces et d'un autre instrument de paiement. Enfin, seulement 5% des consommateurs ne détiennent que des espèces pour effectuer leurs achats.

Dans ce qui suit, nous commençons par considérer les facteurs institutionnels pouvant expliquer les taux de détention observés.

2.3 Quels facteurs institutionnels expliquent la détention des instruments de paiement ?

En France, à la signature d'une convention de compte avec son client, le banquier doit mentionner les moyens de paiement associés au compte¹¹, ainsi que le mode de tarification de ces instruments de paiements. La banque n'est pas contrainte de délivrer certains instruments de paiement, comme le chèque, à tout consommateur¹².

¹¹ D'après le Conseil de la Concurrence (avis n°05-A-08 en date du 31/03/2005), le taux de bancarisation en France est de 99% (sans distinction entre les comptes de dépôts et les comptes sur livrets). Au sein de notre échantillon, 99,7% des individus possèdent au moins un compte bancaire auquel sont rattachés des instruments de paiement, et 3 personnes n'en possèdent pas.

¹² Le banquier a le devoir de refuser la délivrance d'un chéquier aux mineurs de moins de 16 ans et aux personnes interdites bancaires ou judiciaires. Si le banquier refuse de délivrer un chéquier à une personne qui ne satisfait pas à ces conditions, il doit motiver sa décision (article L 131-71 du Code Monétaire et Financier). Le décret du 17 janvier 2001 instaurant le service universel bancaire n'impose aux banques que la délivrance de chèques de banque. Le chèque de banque a pour particularité de garantir au bénéficiaire l'existence de la provision pendant le délai légal de prescription du chèque, c'est-à-dire pendant un an et huit jours.

Le fort taux de détention du chéquier s'explique surtout par la nullité du prix de délivrance du chèque, imposée par l'article L.131-71 du Code Monétaire et Financier et la nullité du prix d'usage, qui est une décision prise par la plupart des banques françaises mais pas une obligation légale. La tarification de l'émission ou de la réception des chèques est une pratique peu courante, même si certaines banques l'ont introduite récemment, suite à la rupture de la règle tacite du « ni-ni » qui existait entre les établissements financiers (les banques ne tarifaient pas l'usage des chèques en contrepartie de l'absence de rémunération des dépôts à vue)¹³. Le contexte institutionnel et les stratégies des banques ont donc favorisé la diffusion du chéquier.

Les banques font généralement payer la détention des cartes de paiement, alors que leur utilisation est gratuite. Le fort taux de détention des cartes de paiement (cf. tableau 1) traduit le fait que la tarification de cet instrument est intéressante pour les consommateurs, au regard des services de paiement proposés (paiement au point de vente, télépaiement, paiement sur automate, retrait, etc.). En outre, les cartes de paiement permettent aux banques d'offrir des services complémentaires différenciés, ce que ne permet pas le chéquier. Par exemple, selon la gamme de la carte, les banques proposent différents plafonds pour les paiements et les retraits, et des services d'assurance variés, comme une assurance contre la détérioration ou le vol des objets achetés, ou encore une assurance contre la fraude. Pour ces différentes raisons, la diffusion des cartes de paiement a été soutenue par une politique de promotion active des banques, pour favoriser leur acceptation chez les commerçants.

Les cartes de paiement utilisées en France sont essentiellement des cartes de débit, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays européens. Le faible développement des cartes de crédit en France est lié à l'existence d'une réglementation stricte du crédit à la consommation. L'usure est interdite par les articles L313-3 à L313-6 du code de la consommation : il est interdit de prêter à des taux très élevés à des clientèles dites « sub-primés », c'est-à-dire qui présentent des risques très élevés. Dans les pays anglo-saxons, l'usure est généralement autorisée, mais il existe en contrepartie un fichier positif permettant au prêteur de se renseigner sur la situation

¹³ Par exemple, les banques du groupe CIC prélèvent 50 centimes d'euro pour chaque opération, au-delà d'un quota de 15 opérations gratuites par trimestre pour un compte personnel, et de 25 opérations pour un compte joint. Les clients de moins de 25 ans et de plus de 60 ans ne sont pas concernés par ce dispositif.

globale d'endettement des personnes souhaitant emprunter¹⁴. En France, le marché du crédit à la consommation est dominé par les sociétés financières spécialisées, qui proposent des offres très variées. La carte de crédit possède l'avantage d'offrir au consommateur l'accès à un prêt non affecté à l'achat d'un bien en particulier. Par ailleurs, le faible développement du marché des cartes de crédit peut être relié à l'existence d'un produit partiellement substitut et bon marché : les cartes de débit à paiement différé. En effet, les consommateurs peuvent utiliser les cartes à débit différé pour obtenir un délai de règlement de leurs achats, sans payer d'intérêts¹⁵.

Le développement récent des cartes privatives s'explique par les stratégies des entreprises du secteur de la grande distribution. Pour ces acteurs non bancaires, l'instrument de paiement est envisagé comme un outil marketing de fidélisation du client¹⁶.

Enfin, le porte-monnaie électronique est peu détenu (9% de notre échantillon). Le porte-monnaie électronique est une carte qui sert à régler des achats de montants inférieurs à 30 euros sans composition d'un code confidentiel¹⁷. Deux raisons peuvent expliquer cette faible pénétration : le service ne couvre l'ensemble de la population française que depuis fin 2003 et le nombre de commerçants équipés est encore limité. Comme pour les cartes de débit, les banques sont confrontées à la problématique du développement d'un marché biface (two-sided market¹⁸). Certains consommateurs ne sont pas informés de la possibilité d'activer un

¹⁴ En France, seule la Banque de France dispose d'informations relatives aux personnes «interdites bancaires », dans le fichier central des chèques « FCC ». Sont interdites bancaires les personnes qui ont émis un chèque sans provision. Sauf régularisation, cette interdiction ne concerne que le chèque, pendant une période de cinq ans. L'interdiction bancaire ne concerne que l'émission de chèques. Elle ne remet pas en cause le droit de chacun de bénéficier d'un service bancaire de base, qui inclut notamment une carte à autorisation systématique.

¹⁵ Le délai varie entre 15 et 40 jours pour les paiements en débit différé. Les intérêts sont payés de façon forfaitaire, sans relation avec le montant utilisé.

¹⁶ Les entreprises proposent des réductions personnalisées aux consommateurs. Les cartes privatives leur permettent également de collecter des données sur les achats des consommateurs et sur leurs fréquences de visite.

¹⁷ Le porte-monnaie électronique peut être alimenté jusqu'à 100 euros.

¹⁸ Pour une présentation de la littérature sur les marchés bifaces dans l'industrie des paiements, voir Verdier (2006).

porte-monnaie électronique sur leur carte de paiement¹⁹ ; d'autres ne sont pas prêts à substituer aux espèces un instrument de paiement électronique dont l'activation est payante.

Par la suite, nous analysons les choix de détention des consommateurs, au niveau individuel, en fonction de leurs caractéristiques socio-démographiques. Nous cherchons à répondre à deux questions : quelles sont les caractéristiques et les contraintes des consommateurs qui ne détiennent pas de chéquier ou de carte de débit ? Quels sont les profils des consommateurs qui détiennent des instruments de paiement pour réaliser des arbitrages de trésorerie ?

2.4 Quels facteurs socio-démographiques expliquent la détention des instruments de paiement ?

Les forts taux de détention du chéquier (87,1%) et de la carte de débit (81,1%) nous conduisent à nous interroger sur les caractéristiques socio-démographiques des consommateurs qui ne détiennent pas ces instruments de paiement.

2.4.1 L'âge des consommateurs a-t-il une influence sur la détention du chéquier et de la carte de débit ?

En ce qui concerne l'âge, on constate que les tranches extrêmes de la population ont des comportements de détention spécifiques (Tableau 2). Le taux de détention du chéquier est particulièrement faible chez les plus jeunes, puisque 69,2% des 18-24 ans possèdent cet instrument de paiement, contre 84,6% pour la tranche des 25-34 ans. Les jeunes détiennent probablement moins de chèquiers parce qu'ils dépendent encore de leurs parents pour le paiement des sommes élevées.

¹⁹ L'activation coûte entre 0 et 12 euros, suivant la banque et le type de carte de paiement. Lorsque la fonctionnalité Moneo n'est pas disponible sur sa carte de paiement, le consommateur peut acquérir une carte spécifique Moneo auprès de sa banque. Selon la Fédération Bancaire Française, fin 2003, 30 millions de cartes bancaires étaient équipées de la fonctionnalité Moneo. Si Moneo est intégré à une carte de débit, le paiement par Moneo est automatique pour les montants inférieurs à 10 euros, et pour les paiements compris entre 10 et 30 euros, le consommateur peut choisir entre un paiement par carte et un paiement par Moneo.

Tableau 2 : Taux de détention du chéquier et de la carte de débit par classe d'âge

Tranche d'âge	Détention d'un chéquier		Détention d'une carte de débit	
	%	Effectif	%	Effectif
18 -24 ans	69.2%	170	81.4%	170
25 -34 ans	84.6%	258	85.6%	258
35 -49 ans	88.1%	403	81.3%	403
50 -64 ans	89.1%	311	85.3%	311
65 ans et plus	95.7%	303	72.5%	303
Total	87.10%	1445	81.10%	1445

En revanche, le taux de détention du chéquier est particulièrement fort chez les personnes âgées (95,7%). Ceci s'explique peut-être, d'une part, par l'habitude d'utiliser le chéquier et, d'autre part, par une difficulté à utiliser les instruments de paiement électronique. Le chéquier se substitue à la carte de débit pour cette catégorie de la population, puisque c'est la classe d'âge qui présente le taux de détention d'une carte de débit le plus faible (72,5% contre 85,6% pour la tranche des 25-34 ans).

Enfin, on observe que le taux de détention d'un chéquier croît avec l'âge. Le chéquier a longtemps été le seul instrument de paiement disponible outre les espèces. Il est donc possible que les individus qui l'ont adopté au moment où la carte de débit n'était pas ou peu développée n'aient pas depuis modifié leurs choix d'instruments de paiement.

2.4.2 Le diplôme a-t-il une influence sur la détention du chéquier et de la carte de débit ?

On constate que les taux de détention du chéquier et de la carte de débit croissent avec le niveau de diplôme obtenu (tableau ??). En effet, le taux de détention d'un chéquier varie de 75,6% pour les sans diplômes, à 95% pour les catégories de diplômes les plus élevées. Le taux de détention d'une carte de débit varie de 65,5% pour les non-diplômés, à 93,6% pour les détenteurs d'un BTS, DUT ou DEUG. Ces chiffres montrent que les personnes qui n'ont pas de diplôme détiennent plus le chéquier que la carte de débit.

**Tableau 3 : Taux de détention du chéquier et de la carte de débit
par catégorie de diplôme**

Diplôme	Détention d'un chéquier		Détention d'une carte de débit	
	%	Effectif	%	Effectif
Sans diplôme	75.6%	215	65.5%	215
BEPC	77.6%	120	74.2%	120
CAP, BEP	85.9%	403	79.9%	403
CEP	98.2%	106	81.1%	106
Baccalauréat, BP, BT	88.2%	253	85.8%	253
BTS, DUT, DEUG, etc.	95%	169	93.6%	169
2ème ou 3ème cycle, autre diplôme supérieur	94%	178	88.7%	178
Total	87.1%	1444	81.1%	1444

La relation observée entre le taux de détention et le niveau de diplôme peut être expliquée soit par une capacité à utiliser d'autres instruments de paiement que les espèces (maîtrise de l'écriture dans le cas du chéquier, utilisation d'un instrument de paiement électronique dans le cas de la carte), soit par un effet de revenu (le revenu étant corrélé au niveau de diplôme).

2.4.3 Le revenu a-t-il une influence sur la détention du chéquier et de la carte de débit ?

Les taux de détention du chéquier et de la carte de débit croissent avec le revenu. Pour le chèque, le taux passe de 78,4% pour les revenus compris entre 0 et 500 euros à 100% pour les revenus supérieurs à 2500 euros. On constate une différence très nette entre les taux de détention des revenus inférieurs à 1000 euros, proches de 80%, et les taux de détention des revenus supérieurs à 1000 euros, puisque le taux passe à 89,1% pour la tranche des revenus compris entre 1000 et 1500 euros, puis à 97,1% pour les revenus compris entre 1500 et 2000 euros.

**Tableau 4 : Taux de détention du chéquier et de la carte de débit
par tranche de revenu**

Tranche de revenu	Détention d'un chéquier		Détention d'une carte de débit	
	%	Effectif	%	Effectif
0-500 euros	78.4%	212	74.8%	212
500-1000 euros	80.3%	303	72.7%	303
1000-1500 euros	89.1%	349	84.5%	349
1500-2000 euros	97.1%	207	89.6%	207
2000-2500 euros	93.6%	88	90.3%	88
2500-3000 euros	100.0%	56	87.3%	56
Plus de 3000 euros	100.0%	36	96.8%	36
Total	87.45%	1251	81.20%	1251

La relation entre la détention d'un instrument de paiement et le niveau de revenu peut s'expliquer par la contrainte budgétaire auquel fait face un consommateur. Plus les revenus du consommateur sont bas, plus sa disposition à payer pour un instrument de paiement est faible ; on s'attend donc bien à ce que le taux de détention croisse avec le revenu.

2.4.4 La profession a-t-elle une influence sur la détention du chéquier et de la carte de débit ?

La profession peut a priori affecter le choix de détention d'instruments de paiement d'un individu, parce qu'elle influence les habitudes de consommation et la possibilité de détention des espèces.

Certaines professions, comme les artisans et les commerçants, perçoivent leurs revenus directement sous forme d'espèces. Dans notre échantillon, nous observons effectivement que les taux de détention d'une carte de débit sont plus faibles chez les artisans (74,6%) et les commerçants (75,1%) que pour d'autres professions (Tableau 5). En revanche, 100% de ces deux catégories professionnelles détiennent un chéquier. Ce fort taux de détention pourrait s'expliquer par le fait que le chéquier peut se substituer à la fois à la carte de débit et aux espèces pour les paiements de montants importants et pour les paiements à distance. Le taux de détention relativement faible de la carte reflète que les espèces se substituent à la carte de débit pour les achats de montant moyen, qui sont le domaine d'utilisation de la carte de débit

(cf. partie 3). Cette substitution s'exerce probablement parce que ces professions ont un coût d'opportunité d'obtention des espèces plus faible.

On constate également que les personnes au foyer ou sans profession détiennent moins de cartes de débit et de chéquier (taux de détention de 77,4% et de 71,4% respectivement). Par ailleurs, les statistiques observées sur les taux de détention du chéquier chez les étudiants (72,3%) et les retraités (97,1%) sont cohérentes avec ce que nous avons pu observer pour l'âge. On peut également remarquer que les ouvriers non qualifiés ont un taux de détention du chéquier particulièrement faible (63,8%), ce qui s'explique par des difficultés à utiliser l'écrit. Enfin, on note des taux de détention particulièrement forts chez les cadres et professions intellectuelles supérieures, et les professions intermédiaires, ce qui s'explique probablement par un effet revenu.

Tableau 5 : Taux de détention du chéquier et de la carte de débit par profession

Profession	Détention d'un chéquier		Détention d'une carte de débit	
	%	Effectif	%	Effectif
Agriculteur	100%	20	100%	20
Artisan	100%	19	74.6%	19
Commerçant	100%	26	75.1%	26
Chef d'entreprise et profession libérale	66.6%	6	100%	5
Cadre, profession intellectuelle supérieure	97.8%	110	91.3%	110
Contremaître	97.3%	57	89.0%	57
Technicien	90.6%	17	91.5%	17
Autre profession intermédiaire	98.6%	99	95.3%	99
Employé	83.8%	248	84.6%	248
Ouvrier qualifié	80.5%	166	79.9%	166
Ouvrier non qualifié	63.8%	55	76.0%	55
Retraité	97.1%	338	76.1%	338
Lycéen, étudiant	72.3%	84	81.5%	84
Invalide	58.5%	31	69.6%	31
F / H au foyer ou sans profession	97.4%	164	71.4%	164
Chômeur n'ayant jamais travaillé	35.7%	4	57.8%	4
Total	87.10%	1444	81.10%	1444

2.4.5 Le sexe a-t-il une influence sur la détention du chéquier et de la carte de débit ?

Le taux de détention d'une carte de débit est plus faible chez les femmes que chez les hommes (78,4% contre 84,0%). Cette différence témoigne peut-être de l'existence d'une substitution

par les femmes des cartes de retrait aux cartes de débit, puisque le taux de détention des cartes de retrait des femmes s'élève à 10,8%, contre 8,0% pour les hommes. Enfin, on peut constater que les taux de détention d'un chéquier sont très proches (87,5% pour les femmes, et 86,7% pour les hommes).

Tableau 6 : Taux de détention du chéquier, des cartes de débit et de retrait par sexe

Sexe	Détention d'une carte de débit		Détention d'un chéquier		Détention d'une carte de retrait	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Homme	84.0%	689	87.5%	689	8.0%	689
Femme	78.4%	755	86.7%	755	10.8%	755
Total	81.10%	1444	87.10%	1444	9.50%	1444

2.5 Qui sont les consommateurs qui détiennent des instruments de paiement qui permettent des arbitrages de trésorerie ?

Différents instruments de paiement ont été conçus pour permettre aux consommateurs d'effectuer des arbitrages de trésorerie : les cartes de crédit, les cartes privatives ou accréditives, et les cartes de paiement à débit différé²⁰.

Seulement 4,9% des individus de notre échantillon détiennent une carte de crédit bancaire. Cependant, les consommateurs peuvent avoir accès à des lignes de crédit lorsqu'ils utilisent une carte accréditive ou une carte privative. Si l'on considère toutes ces possibilités, le pourcentage d'individus qui possèdent au moins une carte de crédit bancaire ou non bancaire s'élève à 35,9% dans notre échantillon (46,9% en incluant aussi les individus qui possèdent au moins une carte de paiement à débit différé). Les cartes privatives représentent 63% des cartes

²⁰ Les paiements fractionnés par chèque ou par carte, quand ils sont permis par le commerçant, constituent un autre moyen de gestion de trésorerie, que nous ne prenons pas en compte dans notre analyse

de crédit (421 cartes dans l'échantillon), les cartes accréditatives 26,2% (175 cartes), et les cartes de crédit bancaires 10,8% (72 cartes)²¹.

Nous présentons dans le Tableau 7 les statistiques sur la détention des cartes à débit différé. On constate que, lorsque les consommateurs détiennent plusieurs cartes de débit sur leur compte principal, la deuxième carte de débit a plus de chances d'être une carte à débit différé que la première carte (43,7% contre 26,9%)²².

Tableau 7 : Taux de détention d'une carte à débit immédiat ou à débit différé

Carte de débit	A débit immédiat		A débit différé	
	(%)	Effectif	(%)	Effectif
1ere carte de débit du compte principal	73.7%	862	26.9%	308
2ème carte de débit du compte principal	56.3%	52	43.7%	41
Total	72.7%	914	28.9%	349

La cotisation pour les cartes à débit différé est généralement plus élevée que pour les cartes à débit immédiat²³. Mais les chiffres montrent que le différentiel de prix entre ces deux types de cartes est faible, si on le compare au coût d'une carte de crédit. On peut donc conclure que les cartes à débit différé sont un produit très compétitif pour les consommateurs à la recherche d'une facilité de trésorerie, ce qui explique la difficulté du décollage du marché des cartes de crédit.

On constate que les 18-24 ans sont sous représentés en matière d'accès aux facilités de trésorerie, puisque les taux de détention d'une carte de crédit (3,2%) et d'une carte à débit différé (8,7%) sont largement inférieurs à ceux observés pour le reste de la population (tableau ???). Le taux de détention d'une carte à débit différé croît avec la tranche d'âge (sauf

²¹ Il y a 301 cartes à débit différé associées au compte principal, qu'il s'agisse de la première ou de la deuxième carte de débit. Si l'on inclut les cartes à débit différé dans les chiffres précédents, on obtient : 31% de cartes de paiement à débit différé, 43% de cartes privatives, 18% de cartes accréditatives, 7% de cartes de crédit bancaires.

²² L'écart de proportion est statistiquement significatif au seuil de 5%.

²³ Par exemple, au Crédit Mutuel d'Ile-de-France, le montant de la cotisation pour une carte Visa à débit immédiat s'élève à 32,32 Euros, contre 40,40 Euros pour une carte à débit différé.

pour la catégorie des plus de 65 ans, pour laquelle il diminue légèrement). Les cartes accréditives et privatives semblent être plus détenues par les 35-64 ans, ce qui correspond à la période de gestion d'une famille²⁴.

Tableau 8 : Taux de détention d'une carte de débit différé/crédit par tranche d'âge

Tranche d'âge	Détention d'une carte à débit différé		Détention d'une carte de crédit		Détention d'une carte accréditive		Détention d'une carte privative	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
18-24 ans	8.7	170	3.2	170	2.3	170	13.9	170
25-34 ans	11.5	258	7.2	258	11.0	258	26.6	258
35-49 ans	20.5	403	5.1	403	15.9	403	32.5	403
50-64 ans	33.4	311	6.7	311	15.3	311	33.5	311
Plus de 65 ans	25.7	303	1.8	303	6.7	303	24.5	303
Total	21.4	1444	4.9	1444	11.4	1444	27.8	1444

Le taux de détention des cartes à débit différé et des cartes de crédit croît avec le revenu (tableau ??). En effet, 52,5% des individus qui gagnent entre 3000 et 4000 euros détiennent une carte à débit différé, contre 14% des personnes qui gagnent moins de 1000 euros. Cet effet est moins net pour les cartes de magasins, sauf pour les bas revenus. En revanche, on constate une progression très nette du taux de détention des cartes accréditives pour les revenus supérieurs à 2000 euros, puisqu'il passe à 18% environ, contre 10 à 12% pour les revenus inférieurs.

Plusieurs explications peuvent être avancées. D'une part, la détention d'instruments de paiement permettant de gérer au mieux une trésorerie est réservée à ceux qui peuvent en supporter le coût. D'autre part, elle répond à des besoins de consommation spécifiques liés au revenu. Enfin, les banques sélectionnent les consommateurs sur dossier pour leur offrir accès au crédit, ce qui limite la détention de cartes offrant des facilités de trésorerie pour les personnes à bas revenu.

²⁴ Nos données montrent aussi que le taux de détention de cartes privatives augmente avec la taille du foyer.

Tableau 9 : Taux de détention d'une carte de débit différé/crédit par tranche de revenu

Tranche de revenu (euros)	Détention d'une carte à débit différé		Détention d'une carte de crédit		Détention d'une carte accréditive		Détention d'une carte privative	
	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
0-500	13.50	212	2.20	212	5.60	212	18.50	212
500-1000	14.30	303	2.70	303	10.10	303	27.40	303
1000-1500	19.00	349	5.70	349	11.90	349	26.50	349
1500-2000	24.80	207	2.90	207	12.70	207	31.90	207
2000-2500	35.90	88	5.20	88	18.10	88	38.20	88
2500-3000	42.60	56	10.60	56	19.30	56	38.70	56
Plus de 3000	52.50	36	16.40	36	17.90	36	38.90	36
Refus/ NSP	22.68	195	8.25	195	10.82	195	26.29	195
Total	21.40	1444	4.90	1444	11.40	1444	27.80	1444

Pour résumer, en France, les cartes à débit différé sont assez répandues, tandis que les cartes de crédit, qu'elles soient bancaires, privatives ou accréditives, sont plus marginales. Cette situation devrait probablement évoluer, lorsque les banques développeront des cartes à double fonctionnalité débit – crédit, comme il en existe dans d'autres pays européens (Royaume-Uni, Espagne, etc.).

3 L'usage des instruments de paiement

Nous venons d'analyser la détention des instruments de paiement des français. Dans cette section, nous étudions l'usage des instruments de paiement en fonction des caractéristiques individuelles et des caractéristiques liées aux transactions.

3.1 Méthodologie

Nous utilisons la même base de données que dans la première partie et les données des carnets de dépenses remplis par une partie de l'échantillon d'origine²⁵. Un carnet de dépenses contient toutes les informations relatives aux achats qu'une personne a effectués sur une

²⁵ Sur les 1.447 personnes de l'échantillon initial, 1.392 ont renvoyé leur carnet de dépenses.

période de huit jours²⁶. Chaque achat est caractérisé par six informations : la valeur de l'achat, le type de bien ou de service acheté, le type de commerce dans lequel l'achat a été effectué, le type de contact (face-à-face, Internet, etc.), les contraintes dans le choix de l'instrument de paiement et enfin l'instrument de paiement utilisé.

Au total, 16.692 achats ont été réalisés pour une valeur totale de 541.583 euros²⁷. En moyenne, un individu a effectué 12 achats sur la période des huit jours. Les paiements ont été principalement réalisés à l'aide des espèces (62,5%), de la carte de débit (21%) et du chèque (13,8%) (Tableau 10)²⁸. En volume, les espèces sont l'instrument de paiement le plus utilisé, suivi de la carte de débit et du chèque. En revanche, en valeur, la carte de débit et le chèque sont plus utilisés que les espèces.

Tableau 10 : Répartition des transactions par instruments de paiement

	Volume		Valeur (euro)	
	%	Nombre	%	Montant
Pièces et billets	62.5	10 172	24.2	111 487
Carte de débit	21.0	3 408	35.7	164 752
Chèque	13.8	2 240	33.1	152 668
Autres	2.8	451	6.6	30 523
IP non renseigné	0.03	421	0.4	1 765
Total transactions	100	16 271	100	461 195

NB : La catégorie « Autres » correspond aux cartes de paiement spécialisées, aux tickets restaurant et à Moneo.

Comme 97,2 % des paiements ont été réalisés en espèces, par carte de débit ou par chèque, nous restreignons notre analyse aux arbitrages entre ces trois instruments de paiement. Dans

²⁶ Sont exclus de ce relevé les dépenses professionnelles (frais de déplacement,...) et les paiements des dépenses récurrentes (factures, etc.). Les informations relatives aux dépenses récurrentes ont été collectées directement à partir du questionnaire.

²⁷ Nous avons exclu de nos résultats 26 achats dont le montant est supérieur à 1.000 euros. Nous pensons que ces dépenses, peu fréquentes sur notre période d'observation, ne sont pas représentatives des dépenses des consommateurs et pourraient biaiser les résultats.

²⁸ Les transactions par carte accréditive ou privative sont beaucoup moins fréquentes (1,5%).

la suite, nous ne considérons que les individus qui possèdent, outre des espèces, un chéquier et une carte de débit.

3.2 L'âge des consommateurs a-t-il une influence sur l'usage des instruments de paiement ?

Le Tableau 11 ci-dessous décrit l'usage des instruments de paiement par les français en fonction des classes d'âge. Même si les espèces sont l'instrument de paiement principal pour toutes les classes d'âge, les plus jeunes et les plus vieux les utilisent plus : le taux d'usage est de 60% pour les 18-24 ans contre 57% pour la moyenne des individus et de 64% pour les plus de 65 ans. Le calcul des rapports de cotes (*odds ratio*) sur l'usage des espèces en fonction de la classe d'âge confirme cette observation : pour un individu âgé entre 18 et 24 ans, la probabilité qu'une transaction soit payée en espèces est 1,2 fois plus importante que pour une autre classe d'âge ; la probabilité est 1,4 plus grande pour un individu âgé de 65 ans ou plus (cf. Tableau 12).

Tableau 11 : Usage des instruments de paiement par classe d'âge

	18-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50-64 ans	65 ans et +	Total
Pièces et billets	570	1288	2584	1674	1229	7345
%	60.4	50.6	55.3	57.7	64.1	56.6
Chèque	100	435	747	361	266	1909
%	10.6	17.1	16	12.5	13.9	14.7
Carte de débit	255	748	1164	771	365	3303
%	27	29.4	24.9	26.6	19	25.5
Total transactions	944	2542	4675	2899	1917	12977

Test d'indépendance de Pearson ; H0 : indépendance ; $\chi^2(8) = 125,62$

L'âge des individus influence aussi l'usage du chèque et de la carte de débit. Le Tableau 11 montre que les 18-24 ans, 25-34 ans et 50-64 ans font plus de transactions par carte de débit que la moyenne des individus, et que les 25-34 ans et les 35-49 ans font plus de transactions par chèque.

L'âge n'a pas nécessairement le même effet sur la détention et l'usage de la carte de débit et du chèque. Par exemple, le Tableau 12 montre que les 18-24 ans sont moins équipés en carte

de débit que la moyenne (*odds ratio* sur la détention de 0,90), alors qu'ils l'utilisent plus que la moyenne (*odds ratio* sur l'usage de 1,09). De même, les 25-34 ans réalisent plus de transactions par chèque que la moyenne (*odds ratio* de 1,26) alors que cette classe d'âge détient moins cet instrument de paiement que la moyenne (*odds ratio* de 0,76). Enfin, les plus de 50 ans détiennent relativement plus le chéquier (*odds ratio* de 4,59) tout en l'utilisant moins que la moyenne (*odds ratio* de 0,92).

Tableau 12 : Odds-ratio sur la détention et les transactions par classe d'âge

Odds ratio	18-24 ans		25-34 ans		35-49 ans		50-64 ans		65 ans et +	
	Détention	Transaction	Dét.	Trans.	Dét.	Trans.	Dét.	Trans.	Dét.	Trans.
Pièces et billets	-	1.18	-	0.74	-	0.92	-	1.06	-	1.44
Chèque	0.28	0.67	0.76	1.26	1.13	1.17	1.37	0.78	4.59	0.92
Carte de débit	0.90	1.09	1.44	1.29	1.07	0.96	1.18	1.08	0.56	0.65

NB : Un *odds ratio* supérieur à 1 signifie que les individus d'une classe d'âge sont plus susceptibles que les individus des autres classes de détenir ou utiliser un instrument de paiement donné ; un *odds ratio* inférieur à 1 signifie le contraire. Par exemple, par rapport à une transaction effectuée par une autre classe d'âge, il y a 1,2 fois plus de chances pour qu'une transaction réalisée par les 18-24 ans soit réglée en espèces.

Ces résultats illustrent que les décisions de détention et d'usage d'un instrument de paiement répondent à des motivations différentes. Une implication intéressante pour les banques est que le développement de la détention et de l'usage des instruments de paiement devraient reposer sur des stratégies d'incitation différentes pour les consommateurs (programmes de fidélisation, etc.).

3.3 Le sexe des individus influence-t-il l'usage des instruments de paiement ?

Le sexe de l'individu influence l'usage des instruments de paiement (cf. Tableau 13) : les hommes réalisent en moyenne plus de paiements en espèces que les femmes (59,4% contre 54,4%), tandis les femmes utilisent plus le chèque que les hommes (17% contre 11,9%).

Tableau 13 : Usage des instruments de paiement selon le sexe

	Homme	Femme	Total
Pièces et billets	3396 <i>59.4%</i>	3949 <i>54.4%</i>	7345 <i>56.6%</i>
Chèque	678 <i>11.9%</i>	1231 <i>17.0%</i>	1909 <i>14.7%</i>
Carte de débit	1489 <i>26.0%</i>	1814 <i>25.0%</i>	3303 <i>25.5%</i>
Total	5716	7261	12977

Test d'indépendance de Pearson ; H_0 : indépendance ; $\chi^2(3) = 72,08$

La différence d'usage du chèque entre hommes et femmes contraste avec la similitude de leurs taux de détention du chéquier (environ 87%). Une explication possible est que les femmes emportent plus facilement leur chéquier avec elles que les hommes²⁹. Cette hypothèse montre qu'il n'y a pas nécessairement d'équivalence entre la disponibilité d'un instrument de paiement sur le point de vente et sa détention en général.

3.4 Le revenu des individus influence-t-il l'usage des instruments de paiement ?

Le Tableau 14 montre que l'usage des instruments de paiement dépend du revenu³⁰. Le pourcentage de transactions réalisées par chèque tend à diminuer avec le revenu, tandis que le pourcentage de transactions réalisées par carte de débit tend à augmenter avec le revenu. Les classes de revenu inférieures à 1500 euros ont un usage plus important des espèces et du chèque et moins important de la carte que la moyenne ; les classes de revenu supérieures à 1500 euros utilisent plus la carte et moins le chèque.

²⁹ Cette hypothèse est corroborée par le fait que les femmes perçoivent moins le chéquier comme un objet encombrant que les hommes. Dans notre étude, en effet, la proportion de femmes qui qualifient le chèque d'« encombrant » (113 sur 643) est statistiquement inférieure à la même proportion pour les hommes (150 sur 542).

³⁰ Le test d'indépendance du χ^2 permet de rejeter l'hypothèse nulle selon laquelle l'usage des instruments de paiement est indépendant du revenu.

Tableau 14 : Usage des instruments de paiement par classe de revenu

	0-500	500-1000	1000-1500	1500-2000	2000-2500	2500-3000	Plus de 3000	NSP/Refus	Total
Pièces et billets	813 58.5%	1481 58.0%	1860 57.0%	1228 55.0%	450 49.5%	335 57.6%	229 53.3%	949 58.6%	7345 56.6%
Chèque	211 15.2%	433 17.0%	517 15.9%	328 14.7%	113 12.4%	62 10.7%	35 8.1%	210 13.0%	1909 14.7%
Carte de débit	327 23.5%	562 22.0%	782 24.0%	600 26.9%	308 33.9%	165 28.4%	158 36.7%	401 24.8%	3303 25.5%
Total transactions	1389	2553	3261	2233	909	582	430	1620	12977

Test d'indépendance de Pearson ; H0 : indépendance ; $\chi^2 (14) = 72,08$.

En outre, nous observons que pour les classes de revenu inférieures à 1000 euros, le *odds ratio* de détention est inférieur à celui de l'usage (Tableau 15). Ce constat s'inverse au-delà de 1000 où le *odds ratio* de détention est toujours supérieur à celui de l'usage. Cela dénote une préférence marquée pour l'usage du chèque pour les classes de revenu inférieures.

Tableau 15 : Odds ratio sur la détention et les transactions par classes de revenu

Odds ratio	0-500		500-1000		1000-1500		1500-2000		2000-2500		2500-3000		Plus de 3000		NSP/Refus	
	Détention	Transaction	Dét.	Trans.	Dét.	Trans.	Dét.	Trans.	Dét.	Trans.	Dét.	Trans.	Dét.	Trans.	Dét.	Trans.
Pièces et billets		1.09		1.07		1.02		0.92		0.73		1.04		0.87		1.09
Chèque	0.45	1.04	0.53	1.24	1.33	1.12	5.99	1	1.77	0.81	0.17	0.68	0.16	0.5	0.33	0.84
Carte de débit	0.6	0.89	0.53	0.79	1.49	0.9	3.23	1.09	1.67	1.55	1.69	1.16	6.08	1.73	0.42	0.96

3.5 La détention d'un instrument de paiement a-t-elle un effet sur l'usage des autres instruments de paiement ?

Nous avons voulu vérifier si le fait de détenir un instrument de paiement pouvait avoir un effet sur l'usage des autres instruments de paiement. Cette question est d'autant plus pertinente et importante qu'elle permet de fournir des éléments de réponse aux recherches sur la substituabilité entre les instruments de paiement (Bolt et Humphrey, 2006). En effet, à l'exception de quelques rares pays qui tarifient les paiements à l'acte (Norvège), l'absence de prix d'usage dans les paiements rend caduc le calcul classique des élasticités prix croisées

entre les instruments de paiement et donc ne permet pas d'évaluer la substituabilité entre les instruments de paiement. Une manière alternative de mesurer la substituabilité entre les instruments de paiement pourrait consister à comparer les comportements de paiement des individus qui détiennent les instruments de paiement par rapport aux personnes qui ne les détiennent pas. Nous avons donc calculé un ensemble de rapports de cotes sur les transactions réalisées par les détenteurs d'un instrument de paiement et les transactions des individus qui ne détiennent pas l'instrument de paiement en question (Tableau 16). Quatre conclusions peuvent être formulées.

Tableau 16 : Odds ratio sur l'usage des instruments de paiement

	Usage		
	Chèque	Carte de débit	Pièces et billets
Porteur vs non porteur CB	0.51	-	0.29
Porteur vs non porteur chèque	-	2.02	0.13
Porteur vs non porteur CSM	1.04	0.96	0.74
Multi vs simple porteur CB	1.14	1.81	0.56

NB : Le tableau se lit de la manière suivante : il y a 0,51 fois moins de chance qu'un individu qui détient une carte de débit et un chèque réalise une transaction en chèque qu'un individu qui ne détient pas de carte de débit.

Premièrement, les individus qui détiennent une carte de débit (et un chéquier) réalisent moins de transactions en chèque (*odds ratio* de 0,5) et en pièces et billets (*odds ratio* de 0,3) que les individus qui ne détiennent pas de carte de débit. Deuxièmement, les individus qui détiennent un chèque (et une carte de débit) réalisent plus de paiements en carte de débit (*odds ratio* de 2) que les individus qui ne détiennent pas de chèque (mais une carte de débit) et moins de paiements en pièces et billets (*odds ratio* de 0,1). Troisièmement, le fait de détenir une carte de débit d'un établissement financier spécialisé ou d'un magasin a peu d'impact sur l'usage de la carte de débit ou du chèque. En effet, les non porteurs de ces cartes font autant de paiement en carte de débit (*odds ratio* de 0,96) ou en chèque que les porteurs de ces cartes (*odds ratio* de 1,04). En revanche, le fait de détenir une carte de paiement d'un établissement financier spécialisé ou d'un magasin semble avoir un effet négatif sur l'usage des pièces et billets (*odds ratio* de 0,5). Enfin, on peut s'intéresser aux comportements de paiement des multi-porteurs de carte de débit par rapport aux individus qui ne détiennent qu'une carte de

débit. Nous constatons que les multi-porteurs font globalement plus de transactions en chèque (*odds ratio* de 1,1) mais également et surtout en carte de débit (*odds ratio* de 1,8) que les porteurs uniques. En revanche, il y a 0,56 fois moins de chance qu'une transaction faite par un multi porteur carte de débit soit payée en pièces et billets que pour une transaction faite par un simple porteur.

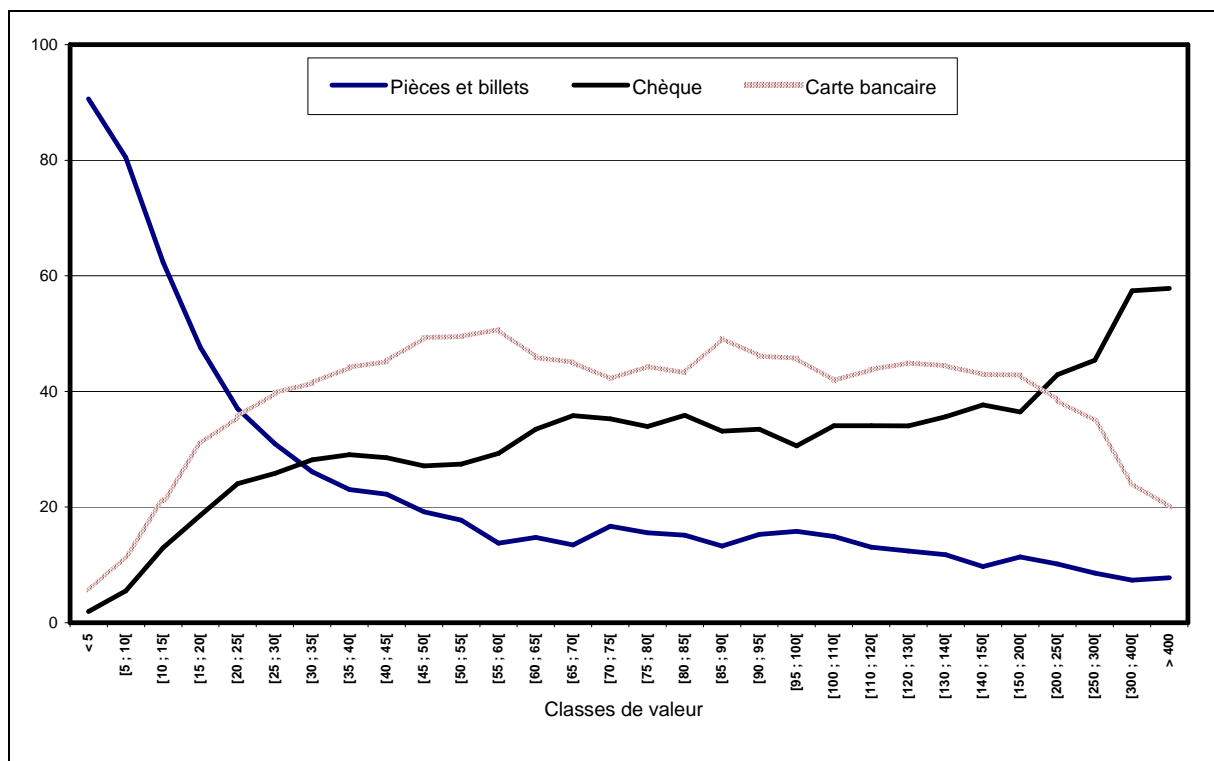
Ces conclusions fournissent des indications intéressantes sur les questions de substitution entre instruments de paiement. Dans le cadre des calculs qui précèdent, nous pouvons conclure, d'une part, que la carte de débit est un substitut au chèque, d'autre part, que la carte de débit et le chèque sont des substituts des pièces et billets et, enfin, que la carte privative, le chèque et la carte de débit sont des biens neutres.

Nous avons montré que les caractéristiques socio-démographiques de l'individu influençaient l'usage des instruments de paiement. Dans les sections qui suivent, nous étudions comment les caractéristiques de la transaction affectent cet usage.

3.6 La valeur des achats influence-t-elle le choix des instruments de paiement ?

La Figure 1 présente la répartition du nombre de transactions par classe de valeur pour la transaction. Cette figure montre que le choix de l'instrument de paiement dépend de la valeur de l'achat. Les espèces sont utilisées plus fréquemment que le chèque ou la carte de débit pour les achats de faible montant : 85% des transactions de valeur comprise entre 0,1 euro et 10 euros sont réglées en espèces. Néanmoins, l'usage des espèces diminue rapidement pour les achats de montant plus élevé. La part de marché de la carte de débit dépasse celle des espèces pour des valeurs de transaction supérieures à 23 euros environ. Pour des montants compris entre 23 euros et 200 euros, la carte de débit est l'instrument de paiement le plus utilisé. Le taux d'utilisation de la carte croît jusqu'à 50 euros et diminue après cette valeur. Au-delà de 200 euros, la proportion des paiements réalisés par chèque dépasse celle de la carte de débit.

Figure 1: Répartition des paiements en fonction des classes de valeur de transaction³¹



Note : Les fréquences présentées sont les moyennes mobiles sans pondération sur 7 classes.

Comment peut-on expliquer que l'usage des instruments de paiement dépende de la valeur de la transaction ? Plusieurs réponses peuvent être apportées. D'un point de vue général, les consommateurs supportent des coûts fixes (indépendants de la valeur de la transaction) et variables (dépendants de la valeur de la transaction) lorsqu'ils utilisent un instrument de paiement. Dans le cas des espèces, Whitesell (1989, 1992) considère que le coût fixe est nul et qu'il ne subsiste qu'un coût variable (lié au taux d'intérêt). En revanche, l'utilisation de la carte de débit et du chèque implique un coût fixe non nul et un coût variable³². Pour chaque transaction, les consommateurs arbitrent entre les différents instruments de paiement à leur disposition en fonction du coût d'usage de ces instruments. Ceci permet d'expliquer pourquoi les espèces sont très utilisées pour régler des transaction de faible montant (absence de coût

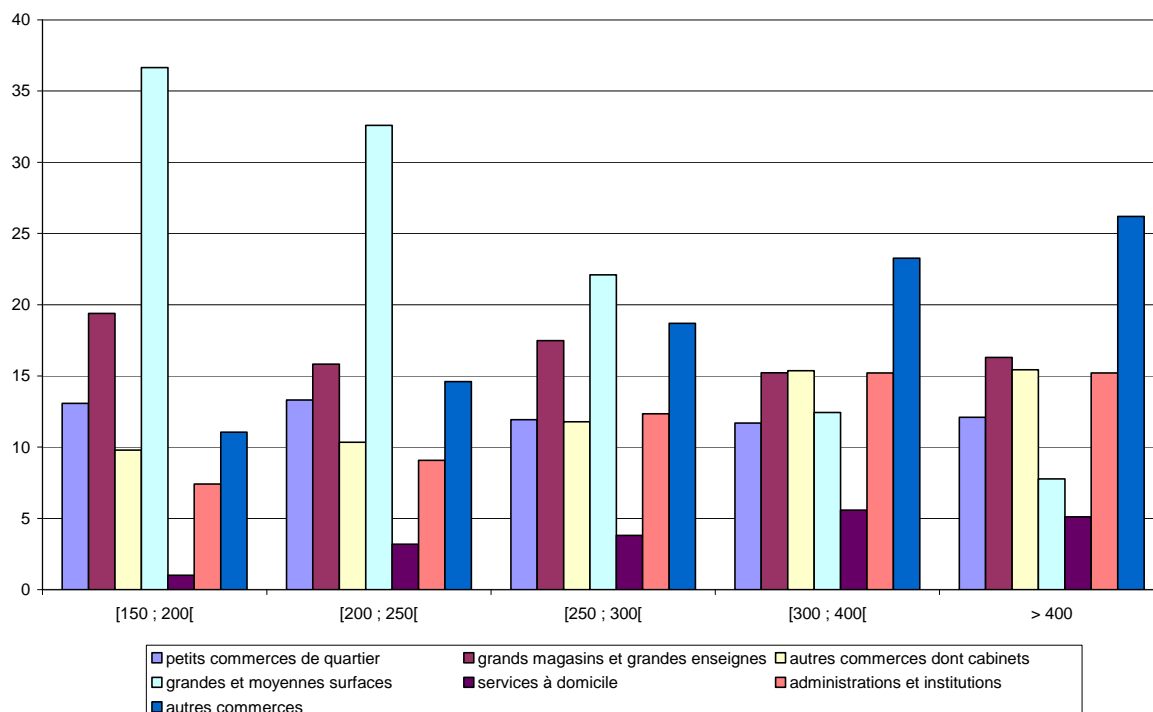
³¹ Les intervalles des classes de valeur ne sont pas constants. Afin de lisser les courbes, nous avons utilisé des moyennes mobiles : nous avons calculé pour chaque classe la moyenne simple des six fréquences autour de la classe (trois avant et trois après).

³² Le coût fixe par transaction pour un chèque par exemple est le temps nécessaire pour le remplir (coût fixe indépendant de la valeur du paiement). Il est à noter qu'il peut exister des bénéfices liés à l'usage des instruments de paiement. Par exemple, les programmes de fidélisation attachés à la carte de débit permettent de diminuer le tarif de la carte.

fixe et faible coût d’opportunité) et moins utilisées pour les transactions de montants élevés (coût d’opportunité élevé lié au risque de vol, etc.).

Un autre élément de réponse est que le domaine d’acceptation de certains instruments de paiement dépend de la valeur de la transaction. Cette relation s’explique de trois manières. Tout d’abord, de nombreux commerçants imposent des planchers ou des plafonds pour le paiement par carte ou par chèque. Par exemple, la carte de débit est rarement acceptée pour les faibles montants. Par ailleurs, les banques des consommateurs imposent des plafonds qui limitent l’usage de la carte de débit pour les montants importants et la réglementation en vigueur plafonne les paiements en espèces à 3.000 euros. Enfin, la politique d’acceptation des commerçants dépend de la valeur de la transaction. Par exemple, la Figure 2 montre que la proportion des paiements réalisés dans les « grandes et moyennes surfaces » diminue avec la valeur de la transaction pour des montants supérieurs à 150 euros. Comme ce type de commerce accepte systématiquement la carte, ceci tend à faire diminuer l’usage de la carte pour les montants de transaction plus élevés.

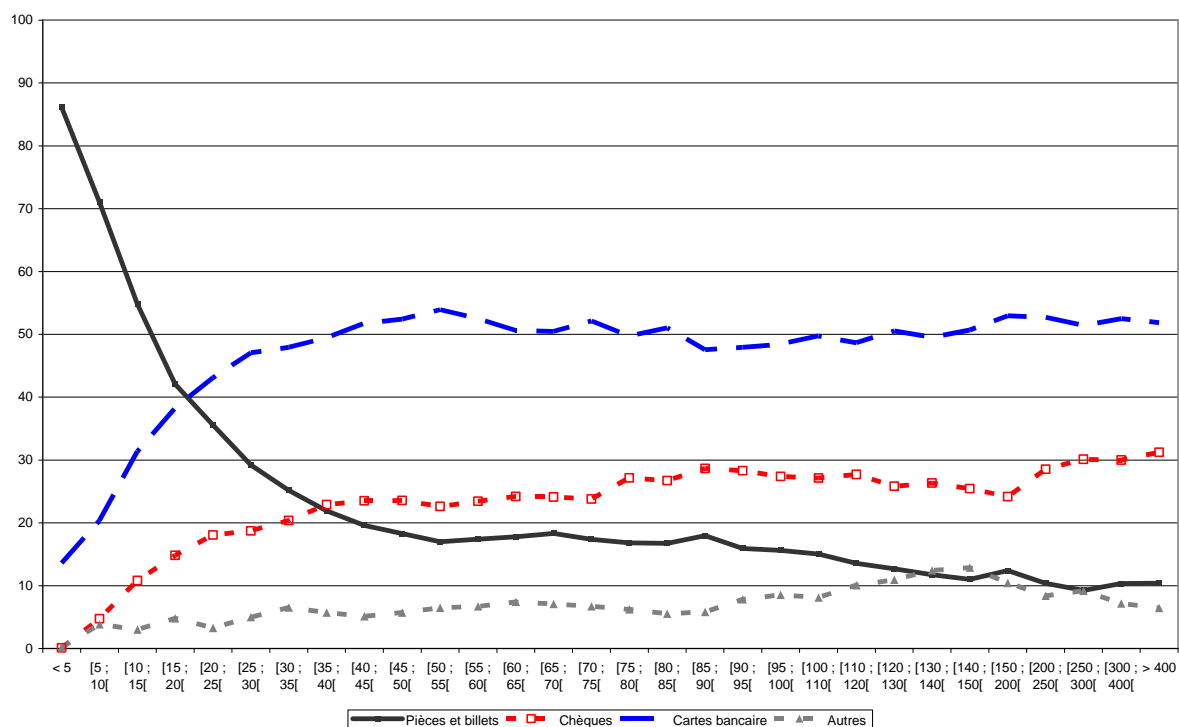
Figure 2: Répartition des paiements supérieurs à 150 euros dans les commerces



De même, on observe que la part des « administrations », des « services à domicile » et des « autres commerces » (hors petits commerces et magasins de quartier) dans les achats réalisés

croît avec le montant de la transaction. Comme ce type de commerce accepte très peu la carte, ceci tend à diminuer l'usage de la carte pour les montants élevés³³. En revanche, on constate que lorsque la carte de débit est proposée dans ces commerces (Figure 3), cette dernière domine le chèque et ce, quel que soit le montant des achats.

Figure 3 : Usage des IP dans les grandes et moyennes surfaces



3.7 Le type de commerce influence-t-il l'usage des instruments de paiement ?

Le Tableau 17 montre que plus de la moitié des transactions en volume sont réalisées dans les petits commerces et magasins de quartier (56%). En revanche, ce sont dans les grandes surfaces que les paiements sont les plus importants en valeur (33% du montant total des dépenses).

³³ Des travaux récents du Groupement des Cartes Bancaires confirment que les professions de santé, les services publics, les professions en déplacement, etc. sont sous-équipées en lecteurs de carte bancaire. Ainsi, seuls 13% des médecins et 23% des dentistes disposent par exemple d'un terminal de paiement par carte « CB ». Pour plus d'informations, le lecteur consultera le site web du Groupement des Cartes Bancaires (<http://www.cartes-bancaires.com>).

Tableau 17 : Répartition des paiements par type de commerce

Type de commerce	Volume (%)	Valeur (%)	Valeur moyenne (euro)
Commerces de proximité	56,3	25,1	12,2
Grandes surfaces	20,9	33,2	43,6
Grands magasins	7,9	14,3	50
Autres	6,7	10,9	45,0
Autres types de petits commerces	4,9	8,4	47,1
Administrations	2,6	6,1	63,7
Services à domicile	0,7	2,1	90,7

NB : La catégorie « Autres types de petits commerces » regroupent les cabinets, professions médicales, artisans, etc.

Le Tableau 17 montre également que la valeur moyenne d'une transaction est très variable d'un type de commerce à l'autre. Comme le choix d'un instrument de paiement dépend de la valeur de la transaction, on peut s'attendre à ce que les moyens de paiement privilégiés diffèrent suivant le type de commerce. C'est ce que montre le Tableau 18 : 83% des transactions réalisées dans les petits commerces et magasins de quartier sont réglées en espèces ; plus de 40% des transactions effectuées dans les grands magasins et les grandes surfaces sont payées par carte de débit ; enfin, 57% et 39 % des paiements pour les services à domicile et les administrations sont réalisés par chèque.

Tableau 18 : Usage des instruments de paiement par type de commerce (en %)

Type de commerce	Pièces et billets	Chèque	Carte de débit	Autres	Total
Petits commerces et magasins de quartier	83.1	6.1	9.6	1.2	100
Grands magasins	29.1	21.9	45.0	4.0	100
Autres types de commerce	34.4	33.7	31.3	0.6	100
Grandes Surfaces	35.2	18.2	41.2	5.4	100
Services à domicile	21.1	56.9	12.8	9.2	100
Administration	38.2	39.1	10.6	12.2	100
Autres	50.1	26.1	21.1	2.7	100

Test d'indépendance de Pearson ; H0 : indépendance ; $\chi^2(36)=6^{E}03$.

L'influence du type de commerce sur l'usage des instruments de paiement³⁴ peut s'expliquer par les différences dans la diffusion de la carte de débit suivant les types de commerce, les choix des consommateurs en fonction de la valeur de la transaction et enfin, par les stratégies d'acceptation des commerçants.

En effet, les consommateurs peuvent être contraints dans le choix d'un instrument de paiement par le commerçant. Dans notre étude, nous avons cherché à mesurer ces contraintes en donnant la possibilité aux consommateurs d'identifier les transactions pour lesquelles leurs premiers choix d'instrument de paiement n'étaient pas acceptés par les commerçants³⁵. Ces contraintes ont concerné 9,6% des transactions qui ont été réglées principalement en espèces (58,2% des transactions) et dans les petits commerces (40,6% des transactions)³⁶. Nous observons aussi que la probabilité qu'une transaction soit contrainte est plus faible lorsque le paiement est effectué en face-à-face plutôt que sur un automate ou à distance, ce qui suggère que le type de contact (face-à-face, Internet, automate, etc.) peut influencer l'usage des instruments de paiement.

3.8 Le type de contact utilisé modifie-t-il l'usage des instruments de paiement ?

Le Tableau 19 montre que les achats sont réalisés principalement en face-à-face (93%). Les paiements sur automate (3%), par courrier (1,5%), par téléphone (0,5%) ou bien encore sur Internet (0,4%) demeurent marginaux.

³⁴ Un test d'indépendance de Pearson entre les instruments de paiement et les types de commerce confirme que nous pouvons rejeter l'hypothèse nulle d'indépendance entre les variables. Nous concluons en conséquence que les usages des instruments de paiement ne sont pas indépendants des types de commerce. Le test est construit sur la liste des sept classes initiales d'instruments de paiement proposés à l'échantillon.

³⁵ Trois situations peuvent restreindre le choix d'un instrument de paiement pour le consommateur : i) lorsque le type de contact restreint le consommateur à un moyen de paiement (distributeurs de boissons qui n'acceptent que les pièces, paiement sur Internet uniquement par carte bancaire...); ii) lorsque le commerce dans lequel l'individu effectue l'achat restreint l'utilisation d'un moyen de paiement (refus de la carte bancaire); iii) lorsque le montant de l'achat exclut le moyen de paiement que le consommateur souhaite utiliser (certains commerces refusent les paiements par carte bancaire en dessous d'un certain plancher).

³⁶ La répartition du nombre de paiements contraints en fonction des valeurs de transaction montre que la contrainte est sensiblement identique pour l'ensemble des valeurs de paiement comprises entre 0,1€ et 250€. Au-delà de 250€, le nombre de paiements contraints est plus important.

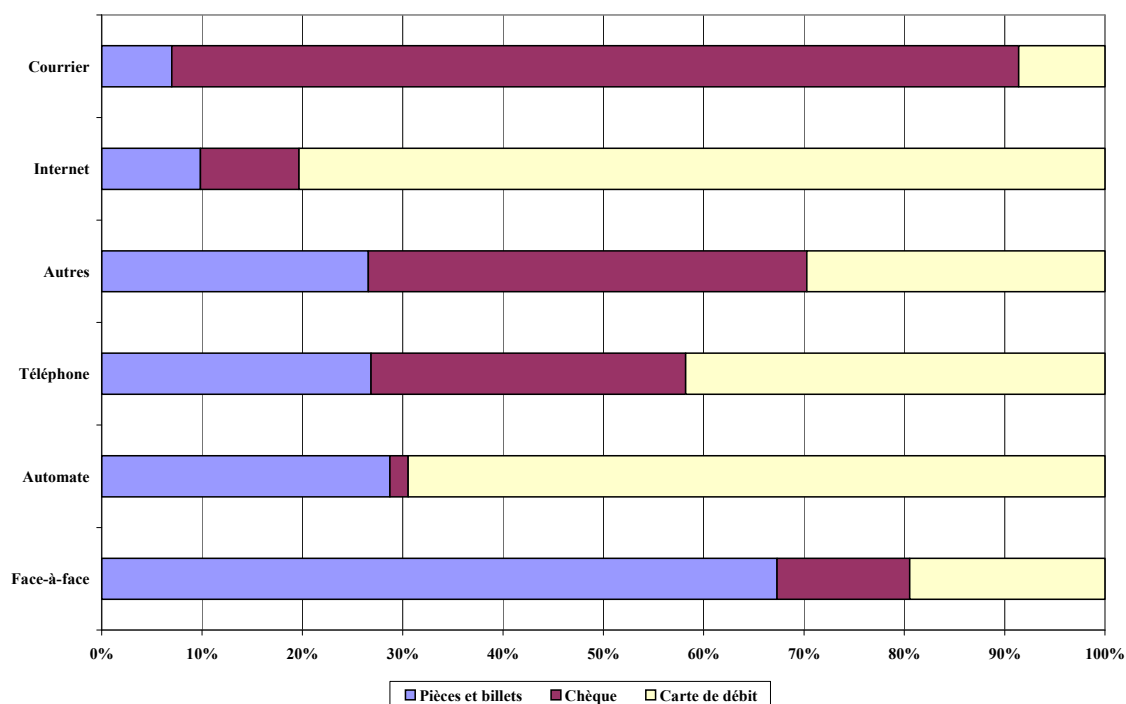
Tableau 19 : Répartition des paiements par type de contact

Type de contact	Volume (%)	Nombre d'observations	Valeur (%)
Face à face	92,6	15 072	83,6
Automate	3,5	568	3,7
Autres	1,8	286	5,3
Courrier	1,3	208	5,5
Téléphone	0,5	74	1,0
Internet	0,4	73	1,0

Même si les paiements qui ne sont pas réalisés en face-à-face sont minoritaires, il est intéressant d'examiner quels instruments de paiement sont utilisés dans ces situations. Alors que les paiements en face-à-face sont réglés principalement en espèces (66%), les paiements par téléphone, Internet et automate sont plus souvent payés par carte de débit³⁷ (respectivement 38%, 78% et 67%). La carte de débit est principalement utilisée pour les paiements par automate, par téléphone ou Internet. Le chèque est privilégié pour les transactions par courrier (75%).

³⁷ La répartition en valeur est sensiblement identique à l'exception de la catégorie face-à-face pour laquelle la carte de débit (37%) et le chèque (30%) devance les pièces et billets (28%).

Figure 4 : Usage des instruments de paiement et type de contact (en volume)



L'influence du type de contact sur l'usage des instruments de paiement a été peu étudiée dans la littérature³⁸. Traditionnellement, la littérature empirique ou théorique sur les instruments de paiement estime ou modélise le choix de l'usage d'un instrument de paiement dans le cadre d'une relation marchande en face-à-face, où le consommateur n'est pas contraint dans son choix d'instrument de paiement.

3.9 La périodicité des paiements a-t-elle un impact sur l'usage des instruments de paiement ?

Les consommateurs ont à régler des dépenses récurrentes telles que les échéances de crédits ou les charges et factures afférentes au logement. Ces dépenses se distinguent des dépenses quotidiennes parce qu'un contrat écrit lie le consommateur au bénéficiaire du paiement et qu'elles se caractérisent par une certaine périodicité.

³⁸ Pour une analyse plus approfondie de l'impact du type de contact sur l'usage d'un instrument de paiement, le lecteur consultera Bounie et François (2006).

Le Tableau 20 fournit des informations pour huit types de dépenses récurrentes : le loyer, les charges locatives, l'eau, l'électricité, le gaz, les crédits automobile, consommation et immobilier.³⁹.

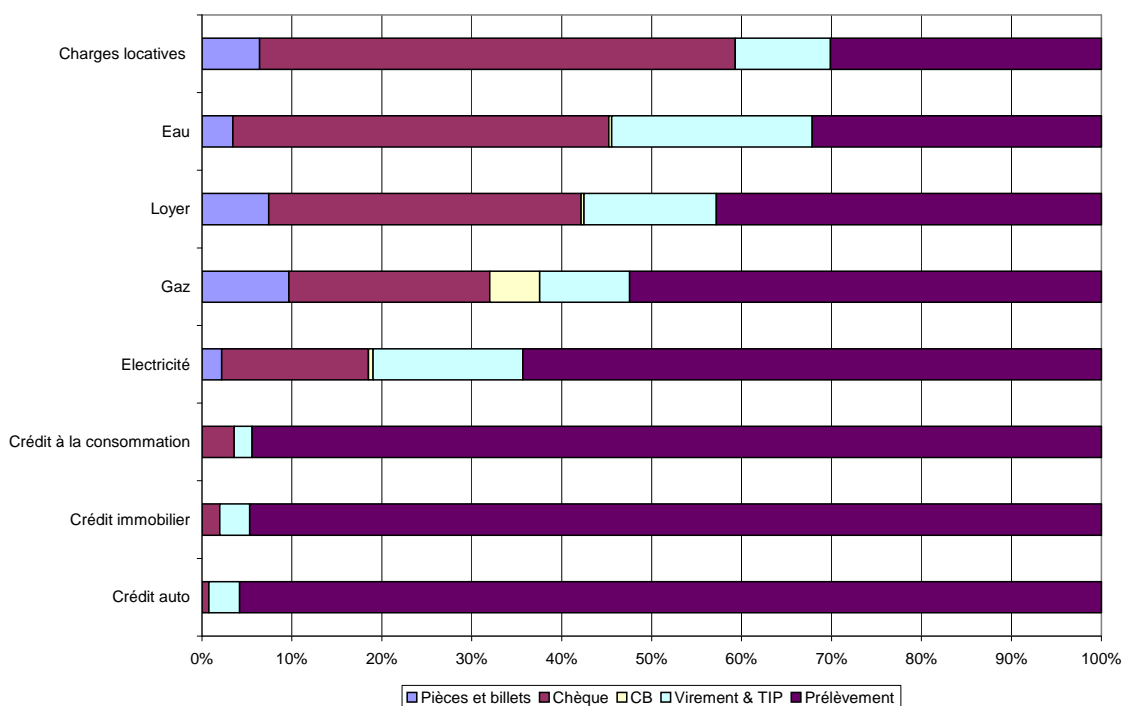
Tableau 20 : Les dépenses récurrentes

Type de dépense récurrente	Nb de personnes effectuant le paiement :	%	Montant total des paiements
Loyer	644	44.5	282 635
Charges	340	23.5	736 623
Eau	926	64.0	1 688 029
Électricité	1 204	83.2	1 150 766
Gaz	664	45.9	1 735 995
Crédit immobilier	313	21.6	481 175
Crédit Auto	269	18.6	195 516
Crédit consommation	262	18.1	177 523
Total	4 622		6 448 262

Comme le montre la Figure 5, les dépenses récurrentes sont majoritairement payées par prélèvement automatique (à plus de 61%). Le prélèvement bancaire est utilisé pour les crédits (92%), le règlement des factures de gaz (50%), d'électricité (63%) et le paiement du loyer (41%). En moyenne, 21% des dépenses récurrentes sont payées par chèque, ce qui en fait le deuxième instrument de paiement le plus utilisé. Le chèque est l'instrument de paiement privilégié pour le paiement des charges locatives (49%) et des factures d'eau (41%). Enfin, la carte de débit est l'instrument de paiement le moins utilisé pour payer les dépenses récurrentes (moins de 1%).

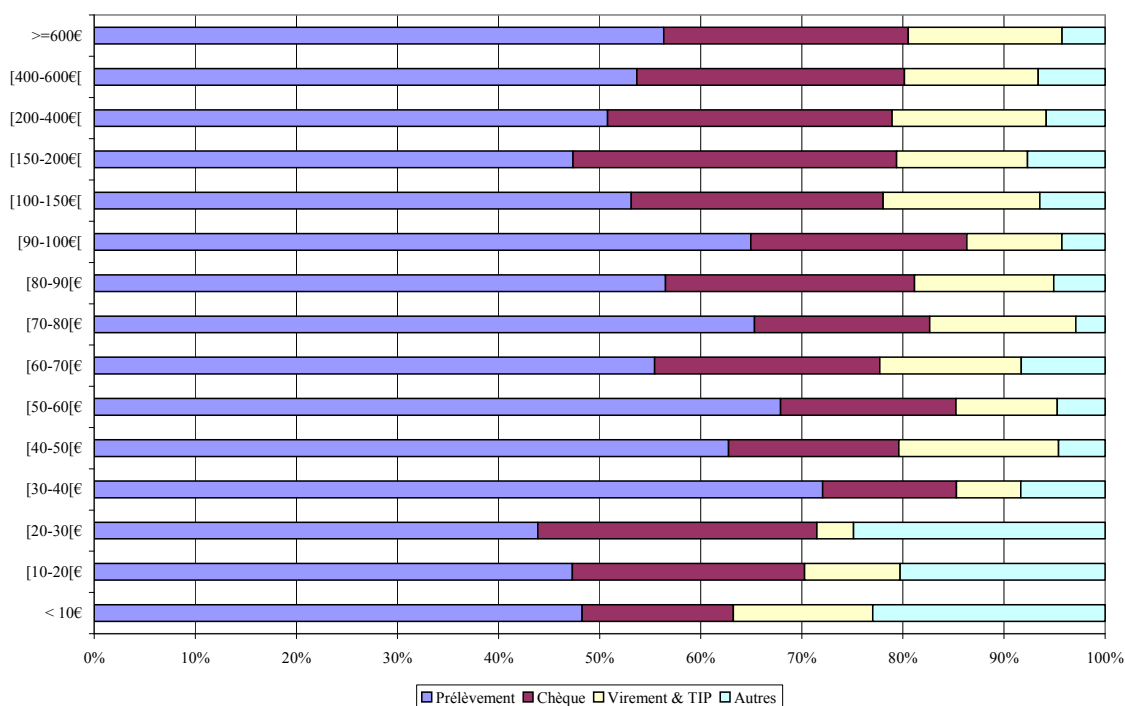
³⁹ Il s'agit des dépenses récurrentes payées par la personne interrogée.

Figure 5 : Usage des instruments de paiement et type de dépense récurrente (en volume)



Les instruments de paiement utilisés pour payer les dépenses récurrentes dépendent-ils du montant de la transaction ? Nous observons (cf. figure 5) que, quelle que soit la valeur de la transaction, le prélèvement est l'instrument de paiement privilégié, devant le chèque et les virements. Ce résultat diffère de ce que nous avons pu observer pour les dépenses courantes, pour lesquelles l'instrument de paiement le plus utilisé était différent selon la valeur de la transaction.

Figure 6 : Usage des IP en fonction de classes de valeur des dépenses récurrentes



Nous observons que la périodicité la plus fréquente pour le paiement des factures est le mois (59% des dépenses récurrentes sont payées tous les mois).

Tableau 21 : Fréquence de paiement des dépenses récurrentes et usage des IP

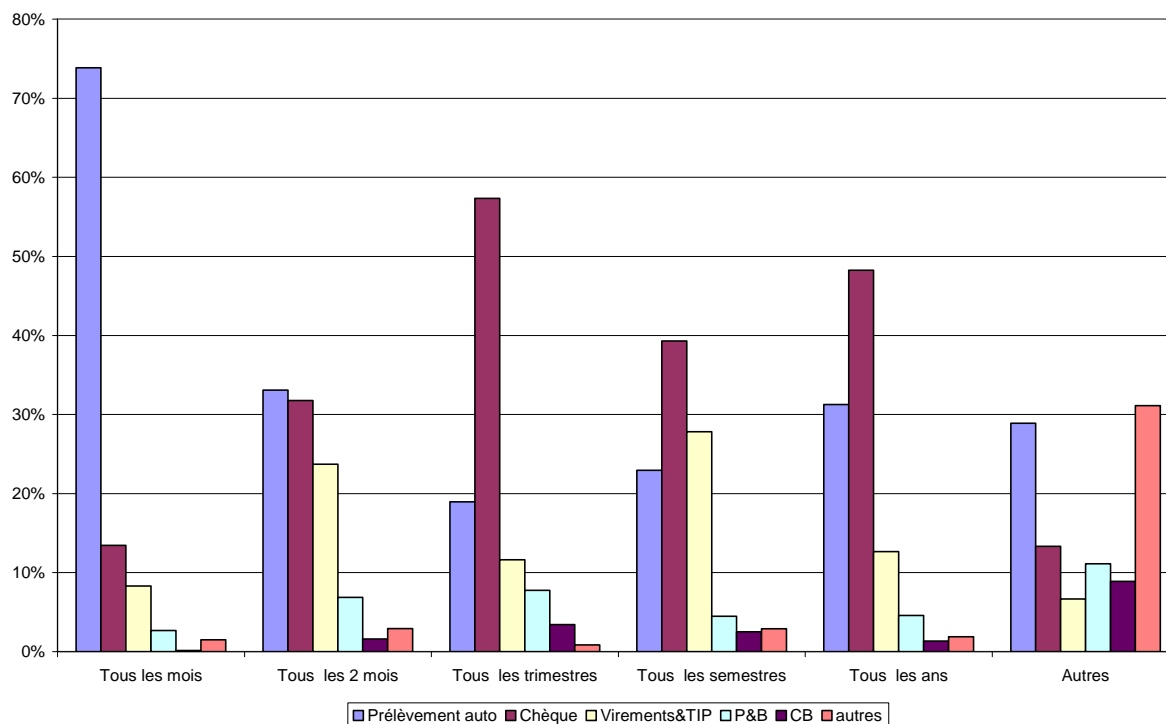
Prélèvement	1987	226	44	118	116	24	2515
Chèque	362	217	133	202	179	15	1108
Virements & TIP	224	162	27	143	47	6	609
Pièces et billets	72	47	18	23	17	7	184
Autres	45	31	10	28	12	21	46
Total	2690	683	232	514	371	73	4462
	% 60.3%	15.3%	5.2%	11.5%	8.3%	1.6%	100.0%

Test d'indépendance de Pearson ; H0 : indépendance ; $\chi^2(20) = 1797,61$

Une dernière remarque concerne l'impact de la périodicité du paiement sur le choix de l'instrument de paiement. Nous observons sur la Figure 7 que les prélèvements sont plus

utilisés lorsque la périodicité des paiements augmente. Lorsque la fréquence de paiement est faible, le chèque est l'instrument de paiement privilégié.

Figure 7 : Usage des IP et périodicité des paiements des dépenses récurrentes



4 Conclusion

Notre analyse a permis de mettre en évidence les spécificités de la détention et de l'usage des instruments de paiement en France. Le marché français se caractérise par un fort taux de détention du chéquier et de la carte de paiement, une moindre détention des cartes privatives ou accréditives, et un faible développement des cartes de crédit au profit des cartes à débit différé. Nos données montrent que l'âge, le revenu, le diplôme, et la profession influencent les taux de détention des consommateurs. Les espèces sont l'instrument de paiement le plus utilisé, suivi de la carte bancaire et du chèque. Notre étude montre que la valeur de la transaction influence le choix de l'instrument de paiement. Les espèces sont principalement utilisées pour les paiements de faibles montants, tandis que la carte bancaire est privilégiée par les consommateurs pour les transactions de valeurs comprises entre 23 et 200 euros, les achats de montants élevés étant réglés par chèque. Nous montrons aussi que l'âge et le revenu des individus influencent l'usage des

instruments de paiement. Enfin, le prélèvement automatique est l'instrument de paiement le plus utilisé pour régler les dépenses récurrentes, devant le chèque et les virements.

Nous avons proposé une photographie de la détention et de l'usage des instruments de paiement en France. La réglementation européenne, l'apparition de nouvelles technologies de paiement, et le changement des modes de consommation des français pourraient faire évoluer considérablement ce panorama.

Par exemple, la mise en place d'instruments de paiement européens pourrait remettre en cause l'existence du chéquier en France, puisque cet instrument de paiement a été abandonné par certains pays, comme les Pays-Bas, à l'occasion du passage à l'Euro. L'apparition de nouvelles technologies de paiement, comme le paiement sans contact par téléphone mobile, pourrait avoir des conséquences sur l'usage des cartes de paiement. En particulier, de nouveaux acteurs non bancaires, comme les opérateurs de téléphonie mobile, ou les fournisseurs d'accès internet, seront capables de proposer de nouvelles offres de services aux consommateurs, ce qui pourrait influencer les usages, et la part de marché de chaque instrument. L'adoption et l'usage de ces nouveaux instruments de paiement dépendra d'une part des évolutions sociologiques, et d'autre part de la tarification adoptée par les fournisseurs de services de paiement. Par ailleurs, l'évolution des modes de consommation des français, notamment la croissance du commerce en ligne, pourraient favoriser la diffusion d'autres instruments de paiement, comme la monnaie électronique.

5 Références

Baumol W., 1952, « The Transaction Demand for Cash – An Inventory Theoretic Approach », *Quarterly Journal of Economics*, 66 (Nov.): 545-56.

Bolt, W., Humphrey, Uittenbogaard, 2006, « The Effect of Transaction Pricing on the Adoption of Electronic Payments: A Cross-Country Comparison », FRB Philadelphia Working Paper No. 05-28.

Bounie David et Abel François, 2006a, « Les déterminants de la détention et de l'usage des instruments de paiement: éléments théoriques et empiriques », *Revue d'Economie Financière*, n°83, mars, 159-173.

Bounie David et Abel François, 2006b, « Cash, Check or Bank Card: the Effects of Transaction Characteristics on the Use of Payment Instruments », *Telecom Paris Economics Working Paper*, 06/05/ESS.

Bounie David, Marc Bourreau et Abel François, 2006, « Les déterminants de la détention et de l'usage de la carte débit : une analyse empirique sur données individuelles françaises », *mimeo*.

Hancock Diana et David Humphrey, 1998, Payment transactions, instruments, and systems: A survey », *Journal of Banking & Finance*, 21, 1573-1624.

Rapport d'information du Sénat, 2006, *Accès des ménages au crédit en France*, n° 261.

Verdier Marianne, 2006, « Retail Payment Systems: What do we learn from Two-Sided Markets? », *Communications & Strategies*, n°61, 37-51.

Whitesell Willem., 1989, « The Demand for Currency Versus Debitable Accounts », *Journal of Money, Credit, and Banking*, 21 (2), 246-251.